

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

AIDE – MÉMOIRE POUR LA SESSION 2016

LE DNB 2016 PREND EN COMPTE QUATRE ÉLÉMENTS

- La maîtrise du socle commun
- La note obtenue à l'épreuve orale d'histoire des arts
- Les notes obtenues aux épreuves écrites ponctuelles du brevet
- Les notes de contrôle continu.

Le diplôme national du brevet est délivré si le candidat obtient au moins **la moyenne des points** sur l'ensemble des notes attribuées et si **la maîtrise du socle commun est attestée** (la validation des sept compétences reste nécessaire dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau socle commun et du nouveau DNB à partir de l'année scolaire 2016-2017).

LES ÉVALUATIONS CHIFFRÉES

Le décompte des points se fait sur un total de 360 points en série générale (380 en série professionnelle, 400 pour le DNB option « internationale ») **composé :**

- **du contrôle continu :** 200 (ou 220 en série professionnelle) points pour les disciplines du tronc commun (exceptée l'histoire-géographie-éducation civique) + les points au-dessus de 10 dans l'option choisie (une parmi latin, grec, DP3, LR ou LSF) ;
- **des quatre notes d'examen**, sur 40 points chacune : oral d'histoire des arts, écrits de français, mathématiques, histoire – géographie - éducation civique ;
- pour la mention « **internationale** », 40 points pour les deux épreuves orales spécifiques.